

Projet éolien de la Lande à Blanzac

Destinataire : Monsieur Gérard Jamgotchiant, commissaire-enquêteur.

pref-environnement@haute-vienne.gouv.fr

Rédigé par Claudette MIE- 1 La Gafine 17150 Boisredon – 13 juin 2018

Préambule :

Le développement de l'éolien tel que défini dans le SRE a pour objectif ;

« Le développement de l'éolien contribue à la réduction des émissions de CO2 mais aussi à l'indépendance énergétique en permettant de limiter le recours à des centrales gaz ou charbon ».

La production d'électricité par les éoliennes terrestres est intermittente et nécessite un outil réactif de régulation, ce moyen de régulation est obtenu en grande partie avec les centrales thermiques ce qui explique l'augmentation des émissions de CO2. La production d'électricité entre 2014 et 2017 des centrales thermiques a progressé de **101.5 %**, comme le démontre le tableau ci-après (*Chiffres RTE*).

PRODUCTION ELECTRICITE France

PRODUCTION TWh	2014	2015	2016	2017	Evolution 2017/2014	2017
NUCLEAIRE	415,9	416,8	384	379,1	-8,8%	71,6%
THERMIQUE	27	34,1	45,9	54,4	101,5%	10,3%
HYDRAULIQUE	68,2	58,7	63,9	53,6	-21,4%	10,1%
EOLIEN	17	21,1	20,7	24	41,2%	4,5%
SOLAIRE	5,9	7,4	8,3	9,2	55,9%	1,7%
BIOENERGIE	6,6	7,9	8,5	9,1	37,9%	1,7%
TOTAL	540,6	546	531,3	529,4	-2,1%	100,0%
Consommation	474	476	474	475	0,2%	
EXPORTATION NET	65,1	61,7	39,1	38	-41,6%	
PRIX SPOT MOYEN	34,6	38,5	36,75	44,97		
ENR Intermittentes	22,9	28,5	29	33,2	45,0%	6%
Total ENR	97,7	95,1	101,4	95,9	-1,8%	18%

Baisse de **36,8 TWh** nucléaire compensée en partie par du thermique **+ 27,4 TWh** et des ENR **+1,8 TW**

1 térawatt-heure (TW h) = 1 000 GW h = 1 000 000 MW h = 1 000 000 000 kW h

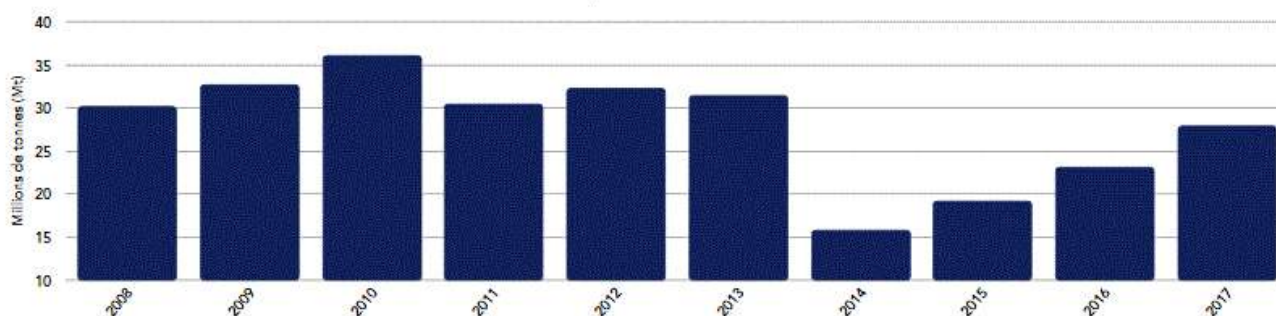
Les émissions de CO2 ont progressés de + de 20% entre 2016/2017 comme l'indique le bilan RTE dans le tableau ci-dessous. Faire référence à **cet objectif de réduction du CO2 est un mensonge**, d'ailleurs des projets de construction de centrales thermiques sont planifiés par EDF. Les foyers français qui contribuent, via la taxe CSPE, au financement de ces installations de production d'électricité par l'énergie du vent, participent à leur insu, à ce mensonge d'état de réduction des gaz à effet de serre.

Pour la troisième année consécutive, les émissions de CO₂ repartent à la hausse. La diminution de la production nucléaire et de la production hydraulique ainsi que les épisodes de froid ont nécessité un recours important aux moyens de production thermique fossile. Les émissions de CO₂ se retrouvent en augmentation de +20,5%. La majeure partie de ces émissions est due à l'augmentation de la production thermique charbon et gaz.

Les émissions de CO₂ dues à l'autoconsommation sont évaluées à 4,25 millions de tonnes. Ces émissions sont comptabilisées dans le bilan des sites industriels.

Emissions de CO ₂ hors autoconsommation (millions de tonnes)		2017	2016
Production nette		27,9	23,1
Nucléaire		-	-
Thermique à combustible fossile		26,3	21,5
	dont charbon	9,5	7,1
	dont fioul	1,3	1,2
	dont gaz	15,5	13,2
Hydraulique		-	-
Eolien		-	-
Solaire		-	-
Bioénergies		1,6	1,6

Evolution depuis 2008 des émissions de CO₂



La production française, comme depuis plus d'une décennie, a encore en 2017 exportée 38 TWh, soit 10% de sa production et cela malgré la baisse importante de production du parc nucléaire, soit plus que la production de l'éolien, la différence de prix, 82 € MW acheté par EDF de celui du prix spot moyen 45 € coute aux ménages Français ; $82-45=37€ \times (38 \text{ TWh} \times 1\,000\,000 \text{ MWh}) = 1.40 \text{ milliards €}$.

Ce mode de production d'énergie est aléatoire, intermittente, non stockable et couteux pour le contribuable, n'influencera en rien la production de CO₂ Française est donc inutile dans l'état actuelle de la technologie.

La production électrique Française a généré en 2016 **0.06% du CO₂ mondial**, essayer de le réduire c'est bien encore faut-il que ce soit significatif. <http://www.globalcarbonatlas.org/fr/CO2-emissions>

L'expansion accélérée de l'énergie éolienne ne profite en rien à la protection du climat.

La totalité de CO₂ émis par la France (énergie, industrie et transport 343 Mt), représente moins de 1% de celle émise dans le monde, 36183 Mt ;

Au vu de ce chiffre, pensez vous que d'installer des éoliennes va modifier quelque peu les émissions de CO₂ et ralentir le réchauffement de la planète?

Subventionner une industrie dont sa productivité reste faible et sa production incontrôlable est une gabegie d'argent public, les sommes prélevées sur les ménages Français, via la CSPE, pour subventionner les énergies ENR s'élèvent déjà à plus de 8 milliards d'euros par an et atteindront 30 milliards d'euros si l'on poursuit les objectifs imaginés par le conseil Européen.

A- La CRE (commission de régulation de l'énergie) dans ses délibérations écrit en janvier 2018 ;

SUR LES CINQ PROCHAINES ANNEES, LES CHARGES DE SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE DEVRAIENT REPRESENTER ENVIRON 45 MDE

Les principaux postes sont le soutien aux énergies renouvelables (ENR) électriques en métro-pole continentale pour 30,1 Md€ dont 14,2 Md€ pour le photovoltaïque et 8,7 Md€ pour l'éolien, les charges de péréquation tarifaire avec les zones non interconnectées (ZNI) – ENR incluses – pour 9,9 Md€, le soutien à la cogénération pour 3,3 Md€ et le soutien à l'injection de biométhane pour 1 Md€.

B- Information qui confirme la gabegie que je viens de décrire;

Dans un rapport rendu public le 18 avril 2018, la cour des comptes s'inquiète du coût des mécanismes destinés à soutenir l'éolien et le solaire et propose un meilleur contrôle démocratique sur la politique énergétique. **Trop cher, pendant trop longtemps, pour un impact inférieur aux objectifs souhaités** : la Cour des comptes s'est penchée, à la demande du Sénat, sur le soutien public aux énergies renouvelables.

La Cour estime que la France doit renforcer la cohérence, l'efficacité et la transparence de sa politique de soutien au développement des énergies renouvelables. Si les magistrats reconnaissent que la transition énergétique est un exercice difficile à mettre en œuvre, ils estiment que les pouvoirs publics devraient être plus vigilants sur la « *rationalité économique* » des décisions prises et sur le « *bon usage des deniers publics* » : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-04/20180418-rapport-soutien-energies-renouvelables.pdf>

C- L'énergie renouvelable hors hydraulique, éolien, solaire et autres, fournis aux consommateurs Français représente à peine 1% en 2017, tableau récapitulatif des chiffres relevés sur mes factures EDF ;

Origine de l'électricité vendue par EDF aux particuliers

Part en %	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nucléaire	84,7	80,4	79,3	82,2	89,7	89,13
Renouvelables	8,3	12,5	14,4	13,6	6,9	5,53
Dont Hydraulique	4,6	7,8	9,3	7,9	6,3	4,51
Charbon	2,7	3,1	3,3	1,6	1,5	1,44
Gaz	2,7	2,4	1,7	1,3	0,8	2,58
Fioul	1,2	1,2	1	1	1,1	1,32
Autres	0,4	0,4	0,3	0,3	?	?

1% pour éolien & solaire

La France produit 4.5% d'électricité éolien et 1.7% de solaire, EDF distribue 1% d'électricité renouvelable hors Hydraulique ;

Que deviennent les 5.2% d'électricité qui n'est pas distribué ?

Le développement des éoliennes comme source d'énergie électrique renouvelable a conduit à s'interroger sur leur potentialité à produire des sons basse fréquence (20 Hz à 200 Hz) et des infrasons (inférieurs à 20 Hz) et sur leurs éventuelles conséquences pour la santé.

En mars 2006, l'Académie nationale de médecine a considéré, dans un rapport concernant le retentissement du fonctionnement des éoliennes sur la santé de l'être humain, que l'impact sonore des parcs éoliens était comparable à celui des aéroports, des infrastructures de transports ou des usines. Ce rapport recommandait une classification des parcs éoliens en « zone industrielle » et une distance minimale d'implantation de 1 500 mètres des habitations.

Les infrasons ou sons basse fréquence produit par les éoliennes lors du passage des pales devant le mat se propage à + de 10 km, plus on se trouve éloigné de la machine plus on en ressent les effets. Les conséquences à cette exposition aux sons de basse fréquence c'est la **maladie vibro-acoustique**, cette maladie se traduit, à moyen terme, par la modification de certains tissus humain, épaissement des structures cardio-vasculaires, les artères et le péricarde.

Avec le nombre croissant de machine il est nécessaire et urgent d'étendre la surveillance sanitaire à toute la population. La législation impose le suivi de l'état sanitaire des salariés dans les entreprises, les habitants vont vivre, avec toutes ces machines, de manière permanente dans une usine de production d'électricité et à ce titre doivent être suivi médicalement comme tous les autres salariés.

Les pouvoirs publics doivent prendre leur responsabilité et mettre en place un observatoire de la santé sur les territoires impactés par les éoliennes. **Cet observatoire composé de professionnels médicaux et paramédicaux (médecins, ORL, psychologues.....) aura pour fonction de suivre l'état sanitaire de la population.**

Conclusion :

Ce n'est pas en détruisant notre territoire, la santé des charentais et l'économie de la France avec ces machines que l'on va sauver le monde.

Monsieur le commissaire enquêteur, Monsieur le préfet au vu de toutes ces données votre bon sens ne peut qu'aboutir à un **avis défavorable** à ce projet.
